

Question : Que faire en cas de sinistre Auto ?

Answer : - Contactez les autorités, telles que la police, la gendarmerie ou les sapeurs-pompiers. - Si l'autre partie impliquée a pris la fuite, restez sur les lieux de l'accident et contactez la police ou la gendarmerie. - Contactez AtlantaSanad en composant le numéro + 212 (0) 522 46 46 44, pour obtenir de l'aide à l'établissement du constat amiable. - Remplissez un constat amiable en cas d'accident avec un tiers identifié. - Assurez-vous d'avoir une copie du constat pour constituer le dossier sinistre. - Lorsque votre véhicule assuré subit des dommages ou que la garantie de défense et de recours est applicable, veuillez informer votre compagnie d'assurance des endroits où les dommages peuvent être évalués. Il est préférable de ne pas effectuer de réparations avant la visite de l'expert.

Question : Que faire en cas de vol ?

Answer : - Déposez plainte immédiatement auprès des autorités compétentes (Police ou gendarmerie). Un récépissé de dépôt de plainte vous sera délivré ; - Déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les 2 jours qui suivent la disparition de votre véhicule en transmettant le récépissé.

Question : Quels sont les documents à fournir ?

Answer : - Constat à l'amiable ou PV, - Copie de la carte grise ; - Copie de la police d'assurance. - Certificats médicaux mentionnant la nature des blessures et leurs conséquences probables ; - En cas de panne mécanique garanti par le contrat : - Un diagnostic précis de la panne ou de l'incident, de ses causes et de ses conséquences dommageables, - Un devis précisant le montant de la réparation en détaillant les pièces à réparer ou celles à remplacer (dans ce dernier cas l'échange standard sera à privilégier chaque fois que possible), et la main-d'œuvre selon le respect strict des barèmes constructeurs.